

10 MARS 2023
PANTIN

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SANTÉ AU TRAVAIL,
SANTÉ DU TRAVAIL :
UNE AMBITION PARTAGÉE

PROGRAMME



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

anact
— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail

ResPECT
Revue des Ressources et Expériences des Collectivités Territoriales

**DRH GRANDES
COLLECTIVITÉS**

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
RENDEZ-VOUS

RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les mutations qui transforment la fonction publique et l'exercice de l'activité professionnelle imposent un renforcement de la protection des agents. La loi impose à l'employeur de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. L'employeur a ainsi l'obligation de prendre toutes les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires mais aussi d'informer et de former ses salariés sur ces risques. L'avalanche de termes peuvent plonger les professionnels des collectivités dans la perplexité. Risques professionnels au travail, stress, troubles psychosociaux, troubles musculo squelettiques, démotivation, mal-être au travail, qualité de vie au travail, harcèlement, prévention, ... Chacun perçoit que la santé au travail est un enjeu primordial aux niveaux personnel, sociétal, économique, politique... Avec l'apparition de nouvelles formes de travail et d'emploi, conjuguée à l'émergence de « risques nouveaux ou invisibles », les collectivités doivent adapter leur discours et leurs pratiques. A l'évidence, elles se trouvent confrontées à une « responsabilité aux multiples facettes », à la fois économique, juridique, sanitaire, mais aussi morale et éthique.

Programme du 10 mars 2023

9h00 Accueil des participants

9h15>9h30 Ouverture institutionnelle

9h30>11h00 **CONFERENCE INTRODUCTIVE : COMMENT COMMUNIQUER EFFICACEMENT ET ANIMER UNE DEMARCHE DE PREVENTION ? LE DROIT AU SECOURS DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET RH ?**

Depuis juin 2022, le droit à la santé et à la sécurité au travail est un droit fondamental. Lors de la 110e session de la Conférence internationale du Travail, les délégués ont ajouté aux principes et droits fondamentaux au travail les notions de sécurité et de santé. Cette avancée dans les textes internationaux s'applique au secteur privé comme au secteur public. La santé au travail doit être la même pour tous, salariés du privé comme du public. Mais ces obligations internationales et nationales (encadrées par le code du travail et le code général de la fonction publique) suffisent-elle à garantir l'exercice effectif de ce droit ? De plus, les agents publics sont soumis parfois à un cadre spécifique, comment s'articule-t-il avec ce principe d'«une santé au travail identique pour tous » ?

Sur le terrain, outre l'obligation qui s'applique à tout employeur de garantir la santé et la sécurité des salariés, la communication est essentielle. Pour être efficace, une démarche de prévention doit être conçue collectivement, portée par les managers, ancrée dans les réalités de terrain, construite par et pour les agents. En parallèle de ces démarches, une réglementation dense en matière de sécurité au travail doit être partagée. De plus, les consignes de sécurité sont parfois mal comprises, mal vécues, considérées comme une gêne. Alors, comment communiquer efficacement et animer la démarche de prévention ? Le droit peut-il aider les professionnels de la santé au travail et les DRH ?

Loïc LEROUGE, titulaire de la chaire et directeur de recherche au CNRS

11h00>11h15 Pause

11h15>12h30 **TABLE RONDE : L'EQUIPE GAGNANTE DE LA SANTE AU TRAVAIL : MEDECIN COORDONNATEUR, PREVENTEUR, MANAGER, DRH**

Un axe fort du Plan Santé au Travail de la Fonction Publique, intitulé : « Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention » traite des questions de pluridisciplinarité et de coopération. Les actions à mettre en œuvre pour réaliser ce plan viseront notamment à favoriser le développement de « réseaux métiers » en santé et sécurité au travail.

Bien entendu, dans le monde de la territoriale, les associations de responsables RH, de médecins et infirmiers du travail, de psychologues du travail, d'assistants

sociaux du travail, de préventeurs et d'ergonome, d'agents chargés de l'inspection ont déjà engagé un travail de réseau professionnel et nous mesurons au quotidien les atouts et les intérêts de ces coopérations.

Cependant, nous constatons, que chaque discipline reste dans son champ de compétences. Et, surtout, rares sont les moments de discussions et de partages. Ce « cloisonnement » est sans doute perçu de la même manière sur le terrain, au plus près du « TRAVAIL » ! La pluridisciplinarité, le partenariat interdisciplinaire peut nous conduire vers ce regard « global car décroisé » sur le sujet de la santé au travail.

Les acteurs des collectivités territoriales le savent mieux que quiconque : les enjeux sont particulièrement forts en cette fin d'année 2022. Et 2023 apportera son lot d'évolutions dans une nouvelle étape : la fin des CHSCT et la mise en œuvre des formations spécialisées en santé et sécurité au travail. Croisons nos regards, confrontons nos points de vue, construisons des passerelles et des coopérations ; nous apporterons ainsi des réponses adaptées aux enjeux futurs.

- . Animation : Elie MAROGLU, Président de l'association RESPECT
- . Dr Florence CARRUEL, présidente de l'Association des médecins territoriaux
- . Un DRH de collectivité
- . Thierry RIEFFLE, ergonome, Ville de Lyon
- . Djibril MEITE, chef de centre prévention, Bordeaux Métropole.

12h30>13h45 Déjeuner

13h45 > 14h00 LA PRATIQUE SPORTIVE EN MILIEU PROFESSIONNEL, GADGET OU AVANCEE ?

Morgan JACQUEMIN, Champion du monde 2010 de gymnastique aérobic,
Directeur du Pôle territorial des solidarités, Conseil
Départemental de la Gironde

14h00 - 15h00 ATELIERS THÉMATIQUES (2 ateliers à choisir lors de l'inscription. Un questionnaire de positionnement pour le choix des ateliers sera adressé dès l'inscription enregistrée)

1. Fin des CHSCT – place aux formations spécialisées du comité social territorial, quelles perspectives pour la santé au travail ?

Instauré par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le conseil social territorial se substituera au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022. Le dialogue social avec le comité social territorial représente un enjeu de sécurité au travail, mais quelles perspectives pour la santé au travail ?

Jérôme PECH, directeur général adjoint richesses humaines Ville de Blagnac

2. La communication entre professionnels de la santé

Le thème de l'atelier de cet après- midi concerne la transmission de données par les professionnels de la santé. Thème d'actualité à l'heure du numérique, à l'heure aussi des épisodes épidémiques de ces derniers mois. Les échanges d'information ont tendance à se diversifier et à s'accélérer, pour autant les exigences légales demeurent.

Dès l'abord, et pour bien commencer sur des bases solides, nous nous interrogerons sur la définition juridique de ces différentes notions.

- . Elisabeth BERRAUD, directrice Mission déontologie et relations avec les administrés, Conseil départemental des Pyrénées orientales
- . Docteur Rachel RAYMOND FAROUX, médecin de prévention du Département des Pyrénées Orientales

3. La place des agents dans les transformations des organisations territoriales

En juillet 2021, la revue Santé & Travail (revue généraliste de référence sur les questions de santé & travail) a publié un dossier intitulé « jamais sans les salariés ». En écho à ce numéro, cet atelier propose d'explorer la question de la place des agents dans les petites ou grandes transformations des organisations territoriales. Il s'agira à la fois d'évoquer les obstacles à la capacité des agents à porter leurs points de vue dans les processus conduisant à ces transformations, mais aussi de partager des expériences où ces dernières sont menées en faisant une réelle place aux agents.

- . Nicolas FRAIX, chargé de mission ANACT
- . Karine CHASSAING, ergonome, université de Bordeaux, sous réserve
- . Hélène HARVENT, chargée de mission ARACT Nouvelle Aquitaine, sous réserve

15h00>15h15 Pause

15h30>16h30 ATELIERS THÉMATIQUES

16h30 CLAP DE FIN

Informations pratiques

➤ LOCALISATION

Délégation Ile de France
145, avenue Jean Lolive 93500 PANTIN

➤ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Agents territoriaux

Inscription dématérialisée via la plateforme en ligne <https://inscription.cnfpt.fr/>

Code événement
SXRT2/006

Agents non territoriaux ou hors fonction publique

Contact : Emmanuelle BUCHMULLER emmanuelle.buchmuller@cnfpt.fr

PUBLIC

Assistants de prévention, chargés d'inspection en santé et sécurité au travail, chargés des ressources humaines, conseillers de prévention, ergonomes, médecins de prévention, membres des CT/CHSCT, psychologues du travail.

➤ CONTACTS

Dominique MULLER

Responsable nationale de la spécialité SST, Inet de Strasbourg
03 88 15 56 34 dominique.muller@cnfpt.fr

Emmanuelle BUCHMULLER,

Assistante de spécialités- 03 88 15 52 80 emmanuelle.buchmuller@cnfpt.fr